

RÈGLE DE JAUGEAGE TÉLÉSCOPIQUE

FICHE N° 6606

PRÉSERVER
SAUVEGARDER
VALORISER

Période de fabrication : 1900-1924

Fabricant : Inconnu

Domaines : Environnement

Sous-domaines : Hydrologie

Organisme : Voies navigables de France - VNF

Ville : Toulouse

Modèle :

Matériaux : Métal

Description

La règle de jaugeage télescopique sert à mesurer le niveau d'enfoncement d'un bateau. Cet objet est composé de deux bras métalliques joints par une articulation. Le premier bras peut être placé sous la coque d'un bateau, tandis que le second est une règle télescopique graduée en millimètres qui permet de lire les mesures à la surface de l'eau. En visualisant le niveau d'enfoncement du bateau, il est possible de calculer le poids de la cargaison. Les charges qui se trouvent normalement à bord pendant la navigation (équipage, provision...) sont incluses dans le calcul de l'enfoncement à vide et sont indiquées sur un certificat de jaugeage du bateau.

Utilisation

La règle de jaugeage télescopique servait à contrôler le poids de la cargaison des bateaux qui transportaient de la marchandise sur le canal du Midi. Elle était utilisée par les bureaux de jaugeage de Toulouse. Elle mesurait une profondeur de maximum 250 centimètres.



Pour nous citer :

Base de la Mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain, PATSTEC, Règle de jaugeage télescopique (Inconnu), <https://www.patstec.fr/ressources/objets/detail?id=9790>, consulté le 2026-07-25